



## **RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE DES BOURSES DONOSTI CUP GAMECHANGERS**

### **1. OBJECTIF**

Ce règlement régit l'appel et la participation à la première édition des Bourses Donosti Cup GameChangers, intégrées dans l'action sociale de la Donosti Cup et son engagement à promouvoir le sport comme outil d'impact social.

Ces bourses visent à financer chaque année la participation de deux entités sans ressources qui utilisent le football comme moyen de changement social au Tournoi International de Football Jeune Donosti Cup 2025.

### **2. FINANCEMENT**

La bourse couvrira les frais d'inscription et de participation au tournoi pour les deux équipes sélectionnées, y compris le transport aller-retour vers Saint-Sébastien, ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de transport pendant la semaine du tournoi. La bourse est destinée à un maximum de 20 personnes, incluant les joueurs et le personnel technique, pour un séjour maximal de 7 nuits.

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les entités à but non lucratif, telles que les ONG, les clubs sportifs, les associations, les fédérations ou les promoteurs de projets sociaux, peuvent postuler pour la bourse.

### **4. MODES ET DÉLAI DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

Les candidatures doivent être soumises en remplissant la mémoire officielle, disponible sur le site web de la Donosti Cup. Cette mémoire, dûment signée, doit être envoyée via le formulaire prévu sur le site, accompagnée d'images du projet.

Le délai de présentation des candidatures sera du 1er octobre 2024 au 1er novembre 2024 (jusqu'à 23h59, heure espagnole, GMT +1). Chaque entité peut présenter une seule candidature afin de faciliter la participation de différents projets au tournoi.

### **5. PROCESSUS DE SÉLECTION**

La Donosti Cup procédera à une première évaluation des candidatures reçues pour vérifier leur conformité avec le règlement. Les candidatures conformes seront évaluées par un jury désigné par l'organisation, qui sélectionnera les équipes gagnantes, une masculine et une féminine.

Le jury sera composé de personnalités du secteur sportif et social, désignées par la Donosti Cup, qui agiront avec indépendance et rigueur dans leurs délibérations. Les décisions du jury seront définitives et seront communiquées aux équipes sélectionnées avant le 30 novembre 2024.

## **6. OBLIGATIONS DES GAGNANTS UNE FOIS LE PRIX ACCEPTÉ**

L'acceptation de la bourse implique l'engagement des équipes à participer à la Donosti Cup 2025, ainsi qu'à promouvoir les valeurs du sport et de l'inclusion sociale dans leurs communautés. En particulier, les gagnants s'engagent à :

- Gérer les visas et les autorisations nécessaires pour le voyage en Espagne, si nécessaire.
- Participer aux activités et événements organisés par la Donosti Cup pendant le tournoi.
- Produire et envoyer une vidéo de 30 secondes avec des images du projet, pour diffusion sur les plateformes officielles de la Donosti Cup.

## **7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à l'appel à candidatures des Bourses Donosti Cup GameChangers implique l'acceptation totale de ce règlement, ainsi que l'engagement à respecter les obligations qui en découlent.

## **8. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ**

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, Donosti Eventos SL, responsable de l'organisation de la Donosti Cup, gèrera les données fournies lors du processus de candidature et de sélection des bourses. Ces données seront utilisées exclusivement pour la gestion des candidatures et, le cas échéant, pour la diffusion des équipes gagnantes. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité en envoyant un email à [info@donosticup.com](mailto:info@donosticup.com), accompagné d'une copie de leur document d'identité.

## **9. JURIDICTION**

Ce règlement est régi par la législation espagnole. Tout litige pouvant surgir en relation avec cet appel sera résolu par les tribunaux de la ville de Saint-Sébastien, avec renonciation expresse à toute autre juridiction qui pourrait correspondre aux participants.